



Réunion du Conseil Municipal du lundi 05 OCTOBRE 2020 à 19 h 30

L'an deux mil vingt, le cinq octobre à 19h30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Elzange, sous la présidence de Monsieur Gérard LERAY, Maire.

Etaient présents : Américo DA SILVA - Annick DEMENUS -Philippe HANRION –Yann KNIPPER - Jean-Paul LAUER – Charly LOUIS - Nadine MACRELLE – Régine MATHOUILLOT - Gilbert MONELLE – Myriam TESSARI - Alan ZECH – formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Serge DOSDA – Nadia HAMAMA – Olivier ZDUN

Secrétaire de séance : Myriam TESSARI

Ordre du jour

- (1) Subvention de fonctionnement
- (2) Contrats d'assurance des risques statutaires
- (3) Travaux monument aux Morts
- (4) Groupement de commandes électricité
- (5) Programme FUS@é

- (6) DIVERS

15/2020 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité des présents de voter la subvention suivante :

- SPA : 100.00€

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020.



16/2020 – CDG57 CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire EXPOSE :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

DECIDE :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **AXA France Vie**

Courtier : **Gras Savoye Berger Simon**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- **Agents affiliés à la CNRACL**

Risques garantis :

Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire



Conditions : (taux / franchise)

Tous les risques,

avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5.93 %

Tous les risques,

avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5.29 %

Tous les risques,

avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4.83 %

Au(x) taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 2 : Le conseil DECIDE d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : Le conseil DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

Article 4 : Le conseil CHARGE le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Article 5 : Le conseil PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

17/2020 – TRAVAUX MONUMENT AUX MORTS

M. le Maire explique que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de procéder à la réfection des marches du monument aux morts et présente le devis de la société Marbrerie Corti.

Les membres du conseil demandent une consultation pour d'autres devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- AUTORISE le maire à demander toutes les subventions possibles.
- AUTORISE le maire à signer tous les documents s'y afférents.

18/2020 – MATEC GROUPEMENT DE COMMANDES FOURNITURE ELECTRICITE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.



Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel ;

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

VU le code de la commande publique ;

VU la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur le Maire, entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune d'Elzange au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

19/2020 – PROGRAMME FUS@É

Le Maire expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur le programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique.

En effet, fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux



d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école / famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule fus@é comme «Faciliter les USages @-éducatifs».

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2019/2020 au collège de Puttelange-Aux-Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

- Une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Education Nationale et pour veiller à une continuité entre le CM1/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré (ENT 1D) intitulé ARI@NE.57 a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1^{er} degré a été mis à disposition durant la période de confinement de toutes les écoles élémentaires de Moselle. Il est présenté via le lien suivant : <https://www.moselle-education.fr/ENT>
- Une réponse à la difficulté rencontrée par les communes/SIVOS/EPCI concernant le numérique pour équiper les écoles (Incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés...). Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes/SIVOS et EPCI. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.
- Une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

Aussi, afin de permettre à notre commune de bénéficier de ce programme, il est proposé à notre commune d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente.

Le projet de convention, annexé ci-après, a pour objet de permettre à la commune de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...), dans le cadre des marchés lancés par le Département de la Moselle, ces commandes, pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.



Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents DECIDE :

- D'ADHERER au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique,
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention au nom de la commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Les conseillers municipaux

Américo DA SILVA

Annick DEMENUS

Serge DOSDA

Absent excusé

Nadia HAMAMA

Absente excusée

Philippe HANRION

Yann KNIPPER

Jean-Paul LAUER

Gérard LERAY

Charly LOUIS

Nadine MACRELLE

Régine MATHOUILLOT

Gilbert MONELLE

Myriam TESSARI

Olivier ZDUN

Absent excusé

Alan ZECH